



A l'attention de Monsieur Pierre MOSCOVICI  
Premier président de la Cour des Comptes  
13 rue Cambon  
75100 Paris CEDEX 01

La Défense, le - 3 DEC. 2021

**Objet :** Réponse de RTE aux observations définitives de la Cour des comptes concernant l'analyse des coûts du système de production électrique en France

Monsieur le Premier président,

Vous m'avez adressé le 4 novembre 2021 le relevé d'observations définitif faisant suite aux investigations de la Cour des comptes sur *l'Analyse des coûts du système de production électrique en France*. Je vous en remercie et vous prie de trouver ci-après, les remarques que nous inspirent les observations et les recommandations de la Cour, concernant les travaux de RTE sur la modélisation du système énergétique.

RTE accueille favorablement ce rapport, dont les principes directeurs (sur l'analyse des coûts) et les recommandations soutiennent la méthode et le cadrage de l'étude *Futurs énergétiques 2050* présentée par RTE en octobre 2021.

Même si elles sont publiées aujourd'hui, les recommandations de la Cour avaient fait l'objet d'échange entre les rapporteurs de la Cour et les équipes de RTE au printemps et à l'été 2021. Elles ont été prises en compte par RTE, notamment les recommandations portant sur les variantes de coût ou sur l'aval du cycle nucléaire, qui ont fait l'objet d'approfondissement dédiés dès la publication des principaux résultats de l'étude le 25 octobre et sans attendre les compléments prévus ultérieurement.

Sur le plan technique, le relevé d'observations contient plusieurs demandes de précision ou de complément: explicitation des hypothèses sur les coûts d'investissements liés à la prolongation du nucléaire existant et sur les coûts liés à l'aval du cycle ou encore réalisation nécessaire de multiples variantes notamment sur le taux d'actualisation dans le calcul du coût complet des scénarios de mix.

Les travaux entrepris par RTE dans l'étude « Futurs énergétiques 2050 » ont répondu à l'ensemble de ces recommandations : les variantes demandées ont été réalisées et les données nécessaires à la fiabilisation de certaines hypothèses ont été obtenues de la part des acteurs concernées, en particulier sur les coûts relatifs au nucléaire et à l'hydraulique. Pour les composantes de coût les plus incertaines, notamment pour l'évaluation des coûts correspondant à l'aval du cycle nucléaire, RTE a appliqué un

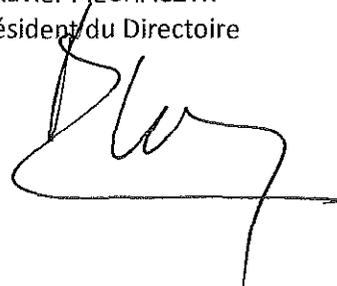
principe de prudence, retenant systématiquement la valeur la plus haute, et a également intégré à dessein des majorants dans l'analyse (chapitre 11 du rapport *Futurs énergétiques 2050*).

Enfin, en lien avec la dernière recommandation, RTE a adapté la forme de ses publications de manière à ce qu'elles puissent être utilisées dans le cadre de la préparation des prochains documents de programmation préparés par l'Etat.

Dans l'ensemble, RTE considère donc que les enjeux associés à la modélisation prospective du système électrique et à son utilisation pour la décision publique sont bien restitués dans le rapport de la Cour, souscrit à la très grande majorité des constats et préconisations qui y sont présentées, et a intégré les recommandations qui le concernent dans les *Futurs énergétiques 2050*.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier président, à l'expression de ma haute considération.

Xavier PIECHACZYK  
Président du Directoire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'X. Piechaczyk', written over the printed name and title.